	-	4	4 =	
$\boldsymbol{\Gamma}$	ria	nta	141/	n
u		IILO		<i>)</i>

4/13 **CLAP**

FICHE N°273 i

Version · 1

				10.0.0				
Directive	97/23/CE	Mots clés :	Evaluation de la conformité	Vérification finale				
			Epreuve	Module				
			Examen final					
Référence directive :		Annexe I § 3.2.1- 97/23/CE	Annexe III Module F- 97/23/CE					
			Annexe I § 3.2.2- 97/23/CE	Annexe III Module G- 97/23/CE				
Accepté par	r le GTP : 31/	/03/2006	Accepté par le CLAP :	31/03/2006				
Sujet :	Sujet : Evaluation de la conformité – Délégation lors de l'épreuve							
Question :	Est-il possible pour un organisme notifié de déléguer au fabricant l'examen final et l'épreuve dans le cadre du module G?							
Réponse :								
Reponse .	Non							
	peuvent être foui	nis par le fabric		aliser l'examen final et/ou l'épreuve isme notifié mais ce dernier doit être				